

**GT du 29 septembre 2020**  
**Enjeux de l'équipement informatique des agents**  
**du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports**

**1. L'équipement et les outils informatiques professionnels jusqu'en 2020**

Selon l'affectation des agents dans les services, différentes situations coexistaient jusqu'en 2020 :

- Les agents des services l'administration centrale et des services administratifs (environ 40 000) en académie sont dotés de postes informatiques professionnels, ordinateurs de bureau ou ordinateurs portables, fournis par les services informatiques (DNE en administration centrale, DSIA en académies)
- Les agents en EPLE et les directeurs d'école sont dotés de postes informatiques (ordinateurs de bureau) fournis par les collectivités territoriales,
- Les enseignants ne sont pas dotés d'équipements professionnels, un grand nombre d'entre eux utilisent leur matériel personnel pour préparer leurs cours, travailler à distance, communiquer avec leurs élèves.

Les applications informatiques et les services numériques sont mis en œuvre et mis à disposition des agents par la DNE, les DSI académiques et les collectivités territoriales (ENT). Certaines applications informatiques sont hébergées en EPLE, et pour partie ne sont pas accessibles depuis Internet.

Le ministère fournit aux enseignants accessibles par Internet : une messagerie électronique professionnelle, des plateformes d'outils collaboratifs, des outils de « webconférence » et, localement, des outils en appui de leurs pratiques pédagogiques.

Des dispositifs spécifiques sont mis en œuvre pour permettre le travail à distance de certains agents administratifs (encadrant, télétravailleurs, personnels informatiques, ...)

En ce qui concerne les agents en EPLE, le travail à distance, rendu nécessaire pendant la période de confinement, est limité par les équipements qui ne sont pas mobiles et par la nature de certaines applications qui ne permettent pas une utilisation à distance sécurisée

**2. Les évolutions depuis la crise sanitaire de 2020**

Afin de faire face à la crise sanitaire, le ministère a été amené à renforcer très rapidement les moyens informatiques (équipements et outils) permettant aux agents de travailler à distance.

- Equipement des agents administratifs en ordinateurs portables : en administration centrale, dans le cadre du plan de continuité d'activité, le taux d'équipement en ordinateur portable a été progressivement augmenté de 50% à 75%, en académies,

initialement moins équipées PC portables, le travail à distance a pu se développer grâce à des acquisitions de portables et en déplaçant leurs ordinateurs de bureau au domicile des agents.

- Développement des moyens sécurisés d'accès aux applications informatiques (« VPN ») et ouverture dans des conditions sécurisées des applications informatiques essentielles à la continuité d'activité (Chorus, SIRH)
- Développement de services numériques à destination des enseignants : outils mis en œuvre par le CNED (classes virtuelles et parcours pédagogiques) et outils développés spécifiquement par la DNE et les services académiques (en particulier pour les enseignants ne disposant pas des services d'un ENT) - serveurs de partages de vidéos, outils de partage et de stockage de documents.

Ces actions de renforcement des moyens de travail à distance se poursuivent selon les mêmes axes : l'administration centrale vise une généralisation des ordinateurs portables (sauf ceux des agents postés sur site) en 2021, les académies visent une progression de l'équipement en portables de 20% à 30% par an dans les 3 prochaines années, les dispositifs sécurisés d'accès à distance aux applications sont pérennisés, les services numériques en ligne (webconférence, classes virtuelles, outils de collaboration) seront maintenus et développés.

Ces actions permettront de renforcer les moyens de travail à distance en cas de nécessité et le développement du télétravail hors période de crise.

Elles devront aussi prendre en compte la situation des EPLE, ce qui nécessite des actions conjointes entre les services informatiques du ministère et ceux des collectivités territoriales.

Au-delà de ces actions, les enjeux futurs de l'équipement des agents du ministère concernent principalement la **modernisation des outils professionnels des agents** (messagerie, outils collaboratifs) et le **développement du numérique éducatif** dans l'ensemble du ministère.

Pour la modernisation des outils des agents administratifs, le ministère s'inscrit pleinement dans les travaux interministériels qui seront en partie soutenus par le plan de relance du gouvernement.

**Afin d'orienter les choix sur les équipements et les outils nécessaires au développement du numérique éducatif, le ministère a décidé de lancer les Etats généraux du numérique pour l'éducation qui permettront d'identifier les besoins de l'ensemble des acteurs concernés.**

### **3. Les perspectives des Etats généraux du numérique pour l'éducation (EGN)**

Du fait de la crise sanitaire et compte tenu de la forte mobilisation des outils numériques lors de la période de confinement et de déconfinement progressif, le ministre a décidé d'organiser les Etats généraux du numérique pour l'éducation. Il s'agit de tirer tous les enseignements des conditions de mise en œuvre de la continuité pédagogique, éducative et

administrative pour permettre de déterminer les éléments de la stratégie qui doivent être renforcés et ceux qui doivent être infléchis. Ils permettent de co-construire une stratégie numérique consolidée et partagée. A ce titre un comité regroupant les organisations syndicales membres du CTMEN se réunit au niveau central et les académies sont appelées à associer les représentants des personnels pour la mise en œuvre des Etats généraux du numérique territorialisés.

Les travaux entrepris avec la communauté éducative et les partenaires de l'école ont déjà permis de fixer de façon consensuelle les 5 thématiques - clés :

- Garantir un égal accès au numérique pour tous : réduire la fracture numérique et renforcer les mesures en faveur de l'école inclusive
- Travailler ensemble autrement grâce au numérique et développer une culture numérique professionnelle commune
- Enseigner et apprendre avec le numérique
- Développer un numérique responsable et souverain
- Mettre en place de nouvelles formes de gouvernance et de nouveaux outils pour anticiper les enjeux du XXIème siècle

La démarche des Etats généraux du numérique vise, à partir de cette expérience, à mieux préparer une nouvelle situation de crise . Mais surtout, les EGN visent, dans une situation "ordinaire", à développer les pratiques numériques pédagogiques dans la classe en s'appuyant sur des ressources et des services numériques de qualité pour permettre notamment la différenciation des apprentissages, l'engagement des élèves, l'inclusion de tous.

**Sources : Retours d'expérience (bonnes pratiques, réussite de terrain) : 1000 fiches remontées des académies**

**Enquêtes/études menées par des institutions, des laboratoires de recherche, des associations : une quarantaine de travaux synthétisés par l'Ifé et Réseau Canopé**

Pendant la crise sanitaire les pratiques pédagogiques ont été bouleversées : les acteurs de la communauté éducative ont vécu un changement des pratiques numériques de type disruptif.

Le souci du maintien du lien avec les élèves est partagé par les enseignants de tous les niveaux, de la maternelle au lycée, ainsi que le maintien de l'engagement des élèves. Cet enjeu l'emporte sur la poursuite du programme ou la poursuite de l'évaluation. Ils ont cherché à les rassurer, à prendre en compte les inégalités, liées notamment à l'équipement, à la connectivité, aux compétences numériques.

Les pratiques pédagogiques se sont réorganisées sur la base des pratiques préexistantes comme l'usage des ENT, surtout dans le second degré, mais aussi en intégrant des usages nouveaux comme les classes virtuelles permettant la communication synchrone (CV du CNED ou d'autres). Malgré l'existence des outils institutionnels, les différents réseaux sociaux numériques, proposés parfois par les élèves, ont également été utilisés.

Ces RETEX témoignent également d'un certain nombre de difficultés : la rapidité du changement à opérer lors du confinement, les difficultés d'équipement numérique et de connexion (pour les élèves, pour les professeurs), la maîtrise des outils et des services numériques.

La créativité et la capacité d'adaptation des enseignants ressortent également de ces RETEX, avec la bienveillance et le souci de l'équité des enseignants à l'égard de leurs élèves. Les retours collectés auprès des différentes parties prenantes pendant et suite à la mise en place de ces pratiques sont en grande majorité positifs et font ressortir des notions d'utilité, d'adhésion des acteurs et publics concernés et d'engagement des élèves.

**Sources : concertation, à travers la plateforme participative et les forums de discussion ; le questionnaire en ligne ; les comités de partenaires (collectivités, fédérations de parents d'élèves, représentants des personnels, associations, etc.)**

**Le questionnaire (chiffres arrêtés au 18 septembre 2020, sur 17 000 répondants)**

3 propositions prioritaires sont reprises par toutes les catégories de répondants (élèves, parents, enseignants, agents, cadres).

- **Disposer d'un équipement individuel permettant le travail à distance (éducatif, pédagogique ou administratif) (quelle que soit la catégorie, plus de 60 % des répondants) ;**
- **Rendre gratuits les accès à l'internet pour le service public d'éducation et le travail ;**
- **Disposer de ressources et de services numériques professionnels, faciles d'accès et d'usage, accessibles en mobilité et handi-accessibles.**

**Le forum participatif (à partir de la synthèse arrêtée fin août 2020)**

Les propositions les plus soutenues sont celles qui développent l'idée de **doter les publics des équipements nécessaires aux usages numériques et d'assurer la gratuité de l'accès à savoir :**

favoriser l'accès par une dotation, une aide, une indemnisation, ou tout autre dispositif d'accompagnement à un équipement informatique (ordinateur) personnel permettant le travail à distance ainsi que la gratuité de l'accès à l'internet pour les enseignants, personnels et les élèves dans le cadre éducatif, pédagogique et professionnel.

Dans le point réalisé sur la plateforme au 26 septembre, les propositions les plus suivies portent sur la dotation d'équipements aux enseignants. Une autre proposition bien suivie aussi porte sur la possibilité d'établir une obligation de service public pour les opérateurs d'accès à l'Internet.